VILLE DE
Dinard
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Demande d'accord technique préalable	Votre n° dossier :

Concessionnaire demandeur des travaux :

Nom : ……Responsable :……

Adresse : ……Tél : ……

Email : ……Fax : ……

Entreprise réalisant les travaux (obligatoire):

Nom : ……Responsable :……

Adresse : ……Tél : ……

Email : ……Fax : ……

Nature des travaux : (préciser) ……

……

Adresse du chantier :

……

Précisions diverses :

……

……

Le pôle voirie/espace public se réserve le droit d'un délai de traitement d'un mois de la présente demande. A ces demandes devront être annexés les documents suivants : - Le plan de situation - Une notice explicative - Un plan « exploitable » des travaux à l'échelle un 1/200° - Un cliché du site avec insertion du projet. La demande d'arrêté de voirie devra être transmise dans un délai de **deux semaines minimum avant le début du démarrage des travaux et en aucun cas avec la présente demande.** Vous voudrez bien désormais adresser vos demande d'ATP à l'adresse suivante : **atp@ville-dinard.fr** ***Toute demande incomplète ne sera pas traitée.***	Fait à : Le : Signature :